

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 6 décembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Catherine CANDELIER donne procuration à M. Frédéric PUZIN, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ETAIT EXCUSE :

M. Philippe HAZARD

ETAIENT ABSENTES :

Mme Marlène DA SILVA, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

15 JAN. 2025

1/2

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20241219-2024-083-DE
Date de télétransmission : 13/01/2025
Date de réception préfecture : 13/01/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 19 décembre 2024

DÉLIBÉRATION : Rapport annuel d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

N°2024/083

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-39,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, notamment son article 40,

Vu le rapport annuel d'activité de l'exercice 2023 présenté par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF),

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 10 décembre 2024,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Il est pris acte du rapport annuel d'activité de l'exercice 2023 présenté par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

M. Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :